

Code criminel

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de New Westminster (M. Leggatt) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour changer le libellé de sa motion?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi ordonné. Le ministre de la Justice a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour prendre la parole sur la motion reformulée?

Des voix: D'accord.

M. Basford: Je suppose que je parlerai plus tard.

• (1550)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de participer au débat sur le bill à l'étude, car on a déjà présenté à la Chambre la plupart des arguments que j'aurais moi-même invoqués. Pour éviter les répétitions, j'ai donc décidé de ne pas prendre la parole. Cette décision a été d'autant renforcée que j'ai lu les interventions antérieures. Je rends hommage aux députés qui ont participé au débat, car leurs arguments sont clairs et nets. Je prends donc la parole en toute modestie, vu la qualité des discours qu'on a faits. D'abord, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) qui s'est distingué comme avocat plaidant, ensuite le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) et cet après-midi le député de Prince Georges-Peace River (M. Oberle) qui a fait un discours exceptionnel. A mon avis, ce serait un enrichissement si nous pouvions maîtriser la langue anglaise comme il le fait après seulement quelque 25 ans au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je tiens à dire que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a exposé son opinion sur le sujet avec une rare éloquence. Par ailleurs, le député de New Westminster (M. Leggatt) a tout lieu d'être fier de ses interventions, et ses commettants aussi.

Après tout, monsieur l'Orateur, nous ne devons pas nécessairement être tous du même avis. Lorsque nous avons un débat très animé à la Chambre, ce qui arrive parfois, je pense à la réflexion qu'a faite Sir John A. Macdonald alors qu'il était la cible de violentes attaques, après la divulgation du scandale du Canadien Pacifique. J'ai pris note de ses propos il y a un moment, et je les trouve très pertinents. Il a dit ceci: «Je ne suis pas absolument parfait; fermez donc les yeux sur mes erreurs et attachez-vous à mes qualités». C'est là un principe qui devrait s'appliquer à nous tous. Je dois toutefois dire que l'attitude adoptée par le ministre de la Justice (M. Basford) au cours de ce débat m'a plutôt irrité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Elle a irrité tous les Canadiens.

M. Diefenbaker: Jusqu'à ce jour, monsieur l'Orateur, j'ai pu voir à l'œuvre plusieurs ministres de la Justice à la Chambre des Communes. Je pense en particulier à l'honorable Louis Saint-Laurent, du temps où il détenait le portefeuille de la Justice, qui prenait un point de vue impartial et non un point

de vue étroitement partisan. Je pense à ses successeurs, notamment à l'honorable Davey Fulton, qui a fait partie de mon gouvernement et qui n'a jamais écarté du revers de la main les opinions exprimées par les membres de l'opposition. Je sais que le fait d'en parler ne changera en rien le point de vue du ministre de la Justice. Il est fermé à toute suggestion, imperméable aux réalités et je n'ai pas l'espoir de changer quoi que ce soit chez lui. Ce qui me scandalise, toutefois, c'est qu'il essaie de duper les Canadiens en prétendant que quiconque vote contre le bill vote nécessairement contre la réglementation des armes à feu ou contre les pouvoirs appropriés, à ce qu'il dit, qui seront conférés à la police.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est honteux!

M. Diefenbaker: Autrement dit, il a peur de diviser le bill en deux. S'il le modifiait, mon opinion changerait considérablement, mais essayer de tromper les Canadiens en leur faisant croire qu'un vote contre le bill est forcément un vote contre la réglementation des armes à feu ou contre les droits appropriés qui pourraient être conférés à la police pour protéger les libertés civiles, tout cela n'est que fallacieux prétextes pour dissimuler sa crainte de scinder le bill. J'en suis plus convaincu que jamais, après ce qu'il a dit l'autre nuit, lors de la terrible tragédie au cours de laquelle un tout jeune agent de police a été tué. Il doit être enterré aujourd'hui et la ville d'Ottawa et la nation tout entière sont en deuil. Les propos tenus à ce sujet par le ministre lorsqu'il est arrivé sur les lieux du crime ont été plus pieux et plus mielleux qu'ils n'étaient excusables, c'est le moins qu'on puisse dire.

Une voix: Le ministre aime les sensations fortes.

M. Diefenbaker: Je ne sais pas si les remarques qui lui ont été attribuées à ce moment-là voulaient véritablement dire que certains députés, qu'il a nommés, avaient les mains souillées de sang...

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Pour éviter tout malentendu dans le débat, je dois signaler au très honorable député qu'il semble prétendre que j'aurais dit que certains députés avaient les mains souillées de sang...

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Basford: Pour éviter tout malentendu, monsieur l'Orateur, je n'ai jamais dit cela.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il a fallu trois ou quatre jours avant que le ministre n'apporte un démenti. Je suis heureux de l'avoir fait maintenant se lever de son siège pour démentir des propos qui, s'ils avaient été tenus, auraient été absolument inexcusables. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi il a gardé le silence pendant si longtemps. Qu'il ait tenu les propos dont j'ai parlé ou non, on prétend qu'il les a tenus, et je les trouve difficiles à admettre de la part d'un avocat et parlementaire chevronné. Selon une interview qu'il a accordée le 12 juillet, il a dit: